

نيابة مديرية الجامعة المكلفة بالتكوين العالي في الطور الثالث والتأهيل الجامعي والبحث العلمي والتكوين العالي فيما بعد التدرج
VICE-RECTORAT CHARGE DE LA FORMATION SUPERIEURE DE 3^{ème} CYCLE, L'HABILITATION UNIVERSITAIRE,
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LA FORMATION SUPERIEURE DE POST-GRADUATION

Procès Verbal du Conseil Scientifique de l'Université Référence : CSU/02/2014

En l'an deux mille quatorze et le dix-sept du mois de décembre, à quatorze heures s'est réuni le conseil scientifique de l'Université Ferhat Abbas, Sétif1, sous la présidence du Professeur Abdelmadjid DJENANE, Recteur.

Ordre du Jour :

- 1) Validation des Offres de Formations en Graduation,
- 2) Conditions de Soutenabilité des Thèses de Doctorat et de l'Habilitation Universitaire,
- 3) Divers.

Etaient présents :

La liste de présence est jointe en annexe.

Après une présentation de bienvenue, le président du CSU a invité les membres présents à observer une minute de silence à la mémoire de notre collègue, le Professeur Brahim DJELLOULI.

إنا لله وإنا إليه راجعون، ولا حول ولا قوة إلا بالله العلي العظيم

Les points de l'ordre du jour ont été abordés comme suit :

1) Validation des Offres de Formations en Graduation :

La parole fût donnée au Pr. Daoud HARZALLAH, Vice Recteur Chargé de la Formation supérieure en Graduation qui fait une présentation des offres de formation proposées pour l'année universitaire 2015/2016 et parvenues au Rectorat pour validation. Ces offres ont concerné aussi bien les offres de formation en licence qu'en Master « liste jointe à ce PV ».

Les offres de formation, en cours de préparation et/ou de finalisation au niveau des facultés et Instituts, doivent être déposées au niveau du Vice-Rectorat de la Formation supérieure en Graduation. Une réunion du CSU sera organisée à cet effet en conformité avec les délais réglementaires fixés par le MESRS.

Le Vice-recteur a aussi lu le contenu d'une requête émanant d'un groupe d'enseignants appartenant à l'Institut d'Architecture et des Sciences de la Terre. Cette requête porte sur une demande d'ouverture d'une formation de graduation en « Géographie et Aménagement du Territoire » tout en soulignant que cette demande a reçu un avis défavorable par le CSI qui a motivé son rejet par le manque de moyens et d'encadrement.

Par ailleurs, et lors d'une rencontre avec le Recteur et le Vice-recteur de la Formation supérieure en Graduation, les étudiants de l'Institut en question ont exprimé le souhait d'avoir une diversité de filières sachant que l'Institut ne dispose que de deux filières ; la filière « Architecture » et la filière « Géologie ». Cette dernière a été maintenue dans son état initial d'une Licence et d'un Master et ce depuis son ouverture, il y a une douzaine d'années.

Le Président du CSU est intervenu pour argumenter la nécessité d'offrir des formations de qualité et des choix multiples pour les étudiants. Il a mis l'accent sur la nécessité d'exploiter les **compétences interdisciplinaires des enseignants de notre université, en favorisant leur mobilité entre Facultés et/ou Instituts et en rationalisant tous les moyens disponibles**. Il n'a pas manqué de souligner à ce propos que l'Institut d'Architecture et des Sciences de la Terre est une structure pédagogique dans laquelle l'interdisciplinarité des sciences devrait s'exprimer pleinement. Il a en outre souligné que cette structure a bénéficié en même temps que toutes les autres facultés implantées sur le Campus d'El-Bez d'une grande infrastructure neuve et a toujours été dotée d'un budget de fonctionnement conséquent, satisfaisant amplement les besoins exprimés.

Un large débat a ensuite été lancé et de nombreuses interventions fructueuses ont eu lieu et peuvent être résumées comme suit :

Le Directeur de l'Institut d'Architecture et des Sciences de la Terre a exprimé son approbation à condition qu'il s'agisse bien d'une formation en aménagement du territoire et non en aménagement urbain. Cette observation a été agréée par le Conseil, car les offres de formation ne doivent pas se chevaucher et être une occasion de confusion ou de concurrence entre les missions de formation confiées à chaque Département pédagogique d'un même Institut ou Faculté.

Une autre intervention a permis de mentionner la nécessité de cadrer la question en étudiant le programme de formation et de savoir simplement si on traite de l'aménagement de l'espace ou du bâtiment.

Par ailleurs, Il a été rappelé que la politique nationale en matière d'ouverture de nouvelles offres de formation, tend vers l'unification des filières et que la filière proposée dans ce cas précis « Géographie et Aménagement du Territoire » est une filière agréée par le MESRS d'une part et que l'université Ferhat Abbas – Sétif1 dispose des compétences nécessaires pour assurer cette formation.

Le président du CSU a encore réaffirmé la nécessité d'opter pour le développement de notre université en diversifiant les offres de formation et en répondant aux exigences de l'économie nationale en général et locale en particulier.

Par conséquent, **le CSU a émis un avis favorable pour l'ouverture de la formation proposée.**

2) Conditions de Soutenabilité des Thèses de Doctorat et de l'Habilitation Universitaire :

La parole fût donnée au Pr. Mohammed MOSTEFAI, Vice Recteur Chargé de la Formation Supérieure en Post Graduation, qui a fait une lecture rapide des documents ministériels suivants :

- ✓ La correspondance de la DGRSDT du 17/11/2014, portants décisions de soutenabilité et de reconnaissance des revues scientifiques,
- ✓ Le PV de la réunion du 10/12/2014 qui s'est tenue au niveau du VRPG avec les vice-doyens et directeurs adjoints,
- ✓ La correspondance du SG du MESRS N0 : 1504 S.G/2014, portant clarification de la correspondance de la DGRSDT et demandant aux établissements universitaires de reporter l'application de ces décisions à la rentrée prochaine et de préparer des propositions et critiques avant la fin du 1^{er} trimestre 2015 pour permettre l'enrichissement de cette démarche.

Un large débat a été enregistré et de nombreuses remarques et recommandations ont été signalées et résumées comme suit :

La politique en matière de conditions de soutenabilité est très hétérogène aussi bien au niveau national qu'au sein de notre université. En effet, chaque faculté ou institut a adopté des critères de recevabilité scientifique des dossiers de soutenance et notamment des revues scientifiques au niveau des conseils scientifiques. Cette diversité des critères complique la gestion des dossiers de soutenance au niveau du Rectorat et se traduit par des recours souvent difficiles à traiter. L'unification des critères de recevabilité des revues scientifiques « globale ou par domaine » devient une nécessité et permettra d'avoir une politique transparente et juste soit au niveau de notre université ou au niveau national.

Une première proposition a été introduite pour compléter le travail effectué par les vice-doyens et les directeurs adjoints chargés de la PG en intégrant des enseignant-chercheurs reconnus.

Ensuite, il a été rappelé que ce problème a déjà été exposé l'année dernière par le MESRS et que notre université a été alors invitée à organiser des réunions de consultation élargies aux enseignants des différents départements pour faire des propositions. Ces propositions ont été validées par les différentes instances scientifiques de notre université, y compris le CSU, et transmises à la CRUEst, puis au MESRS. Il a donc été proposé de transmettre les mêmes conclusions précédentes en espérant qu'elles seront concluantes cette fois-ci.

Par conséquent, il a été décidé de maintenir les conditions pratiquées par les CSF et CSI de notre université, en attendant celles qui seront arrêtées par le MESRS, aussi bien pour le Doctorat que pour l'Habilitation.

Un débat a eu lieu à propos de la qualité des revues et a permis de ressortir l'intérêt d'adopter un compromis entre la motivation des doctorants à publier dans des revues internationales indexées et classées d'une part et l'encouragement des initiatives locales pour promouvoir les revues nationales d'autre part. A ce titre, il a été adopté le lancement du **projet de création d'une revue scientifique au niveau de notre université.**

3) Divers :

3.1) Recours de Prof. Nabil KHENFER, Professeur au département d'électronique :

Suite à la demande de Prof. Nabil KHENFER déposée auprès du Conseil Scientifique de l'Université et après examen :

- ✓ Du recours de cet enseignant,
- ✓ Des documents joints à la demande « PV du CPM, PV du CSD »,

Et après un débat sur la question de la propriété des thèmes de recherche en magister ou en doctorat, il ressort que la décision de remplacement du Professeur Nabil KHENFER par un autre directeur de thèse n'est pas fondée. Par conséquent, le CSU a émis un avis favorable à la demande de Prof. Nabil KHENFER.

3.2) Requête émanant d'un groupe d'enseignants et d'étudiants portant sur l'inscription en doctorat sciences :

Il a été signalé que ce dossier a déjà été traité par notre université et aucune décision n'avait été prise. Néanmoins, un débat sur la question a permis d'aborder le débat sous deux angles :

- ✓ **Le cas des premières inscriptions** : les étudiants titulaires du diplôme de magister algérien ou d'un diplôme équivalent et se présentant pour **la première fois pour une inscription en doctorat sciences sont autorisés à s'inscrire par la force de loi sous réserve que les conditions scientifiques soient réunies « l'habilitation de la filière demandée et l'encadrement »**. Aucune faculté ou institut de l'UFAS ne doit déroger à la réglementation nationale en vigueur.
- ✓ Le cas des étudiants ayant déjà bénéficié d'une inscription en doctorat sciences et ayant abandonné pour une raison quelconque. Le CSU a constaté la complexité de cette question du fait de l'impact que cela pourrait avoir vis-à-vis de tous les doctorants retardataires et ayant largement dépassé les délais réglementaires. Par conséquent, le Vice Recteur a été chargé

d'exposer cette question à la prochaine réunion de la Conférence Régionale prévue pour le 22 décembre 2014.

3.3) Stages courte durée réservés au personnels ATS :

La parole fût donnée au Pr. Abdelkrim BENIAICHE, Vice Recteur Chargé des Relations Extérieures. Le Vice Recteur a, d'abord, porté à la connaissance des membres présents le contenu d'une requête émanant de la faculté de Technologie qui souligne l'insuffisante circulation de l'information et l'absence de critères unifiés pour toutes les facultés et instituts.

Ensuite, il a été demandé au CSU de valider les stages dont a bénéficié le personnel ATS rattaché au Rectorat. La liste des bénéficiaires ainsi que leur classement est joint à ce PV.

Enfin, il a été recommandé aux responsables et enseignants bénéficiaires des stages de profiter de leurs séjours dans les universités d'accueil pour ramener les spécimens de convention de coopération et faciliter ainsi aux membres de notre université d'en tirer profit.

3.4) Projet de formation doctorale en Bio Informatique :

Le Doyen de la faculté des Sciences de la Nature et de la Vie, Prof. GHARZOULI, a porté à la connaissance des membres présents du CSU, la proposition du projet de formation doctorale en collaboration avec l'université de Constantine II. Le président du CSU a exprimé son approbation tout en demandant d'impliquer les facultés concernées à savoir la faculté des Sciences et la Faculté de Technologie et d'agir de concert avec la FSNV.

3.5) Enseignement des langues étrangères :

Le Doyen de la faculté de Médecine a exprimé le vœu de répondre à un besoin de formation des enseignants hospitalo-universitaires en langue anglaise ». Cette formation est devenue une exigence dans leurs carrières professionnelles. Le Président du CSU a souligné la possibilité d'une collaboration avec la Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et Sciences de Gestion qui abrite un Laboratoire d'Enseignement Intensif des Langues. Le Doyen de la Faculté en question, le Prof. SALHI, a donné son accord pour une collaboration entre les deux facultés et a demandé à être destinataire, pour les besoins de la programmation, d'une fiche technique détaillée sur la formation demandée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du CSU a remercié les membres présents pour leurs contributions, la séance fût levée à 18 h 00 du même jour.

Le Président du CSU



أ. جنان عبد المجيد
أ. جنان عبد المجيد